
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIOU.

N°118

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE REAMENAGEMENT DE
L'ANCIENNE DECHARGE DU MONT CARRETOU (CUXAC D'AUDE)
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Rapporteur expose :

Dans le cadre de la compétence environnement, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise a repris la gestion des structures et des sites du SIVOM de Coursan – Narbonne Rural.

Le site de l'ancienne décharge d'ordures ménagères du Mont Carretou à Cuxac d'Aude doit faire l'objet d'une réhabilitation selon les termes de l'arrêté préfectoral n° 2001-192 en date du 1^{er} décembre 2001, et accord avec l'ADEME et conformément aux conclusions de l'étude réalisée par le cabinet Hydrogéococonsult.

Tout en tenant compte des perspectives d'utilisation de l'ensemble du site pour l'accueil envisagé d'une déchetterie, et d'une zone refuge en cas d'inondations, l'ancienne décharge devra être confinée tout en maîtrisant le ruissellement des eaux.

Les travaux à mettre en œuvre comportent :

- Le remodelage de l'ancienne décharge,
- La mise en place d'une couche de drainage, de fermeture étanche et de couverture,
- L'aménagement paysager,

Le coût estimé des travaux s'élève à : 280 000 €uros TTC.

Je vous propose :

- d'approuver cette opération,
- de solliciter le Conseil Général, et l'ADEME pour l'attribution de subvention les plus larges possibles,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif, technique et financier se rapportant à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.

